

**COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017**  
**PROCES VERBAL**

Michèle PEREZ accueille à 19h les membres et invités du conseil syndical du Parc en leur souhaitant une excellente année 2017.

Elle leur présente Marie VIDAL qui a été recrutée par le Syndicat mixte du Parc pour assurer à partir du 1<sup>er</sup> février 2017 les fonctions de Responsable du Pôle Moyens Généraux.

Elle salue Anne REVEYRAND, la représentante au Parc de la Métropole de Lyon qui assiste à sa première réunion du Conseil syndical du Parc et lui souhaite la bienvenue.

Michèle PEREZ indique également qu'à l'occasion de la présente réunion, a été distribué le numéro 18 de la Pie du Pilat, le magazine citoyen réalisé par l'association les 4 versants. Elle insiste sur le fait que ce journal est indépendant de l'institution Parc. Le soutien du Parc à cette initiative se traduit par l'achat de 100 abonnements à la Pie du Pilat, à destination des délégués du Parc notamment.

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2017.**

Michèle PEREZ demande aux participants s'ils ont des demandes de modification à apporter au procès verbal de la réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2016 qui a été en partie consacrée au débat d'orientations budgétaires.

\*\*\*\*\*

Le relevé de décision de la réunion du Conseil syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.**

Dans sa séance du 26 juin 2014, le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et de la Présidente. Aussi et conformément à la réglementation, Michèle PEREZ rend compte des décisions prises par le Bureau et par elle-même durant les derniers mois.

***Compte rendu des décisions prises par le Bureau :***

Michèle PEREZ indique que la liste exhaustive des décisions prises, figure dans les comptes rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de ses réunions du 27 octobre 2016 et 24 novembre 2016.

Michèle PEREZ indique que depuis le 27 octobre, des résumés des décisions prises par le Bureau sont systématiquement envoyés à chaque délégué au Parc, qu'il soit titulaire ou suppléant, ainsi qu'au Président de l'association des Amis du Parc.

### **Compte rendu des décisions prises par la Présidente :**

Michèle PEREZ explique que la liste des décisions prises par elle, en tant que Présidente et dans le cadre de ses délégations, figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 16 novembre 2016 au 31 décembre 2016.

<b><u>Délégations</u></b>	<b><u>Décision</u></b>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<b>Cf. tableau ci-dessous</b>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics  
pour la période décembre 2016.**

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Entreprise attributaire</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Refonte du site Internet du Parc	WEBQAM Développement	30 910 € HT
Mission d'assistance administrative et financière de la mise en œuvre du programme d'actions de la trame écologique pour l'année 2017	ASG	15 228 € TTC
Gestion et protection d'un réseau de landes et friches collinéennes dans l'objectif du maintien des sites de reproduction du busard cendré	LPO Rhône LPO Loire	16 800 € TTC 23 625 € TTC

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

### **3 – BUDGET PRIMITIF 2017**

Michèle PEREZ demande à Emmanuel MANDON, Vice-Président du Parc en charge des finances et à Sandrine GARDET, directrice du Parc de présenter la proposition de Budget Primitif pour 2017.

Emmanuel MANDON souhaite à son tour une très bonne année 2017 à tous, une année constructive pour le Parc du Pilat et que chaque délégué puisse être le meilleur avocat du territoire du Pilat et du syndicat mixte du Parc.

Emmanuel MANDON, en lien avec Sandrine GARDET, présente un projet de Budget conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 1er décembre 2016.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire : le volet statutaire du budget du Parc et le volet « programmes ». **Ce second volet est constitué au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires.**

Une partie du programme annuel est néanmoins inscrite dès le Budget Primitif.

<b>LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>
------------------------------------

#### **Les recettes :**

##### ***Participations des membres du Syndicat mixte :***

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les nouveaux statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte. La participation de base est de 0,60€ par habitant. La clé de répartition est identique à celle des statuts précédents.

### Territoire du Parc:

Commune qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Commune qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérent au Parc *
3,5 fois la participation de base Soit 2,10€	0,5 fois la participation de base soit 0.30 €	3 fois la participation de base soit 1.80 €

\* La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire.

### Villes-Portes :

Ville porte qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Ville porte qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérent au Parc *
1 fois la participation de base soit 0.60 €	0.05 fois la participation de base soit 0.03 €	0,95 fois la participation de base soit 0.57 €

\* La population prise en compte est celle des villes du collège des villes-portes.

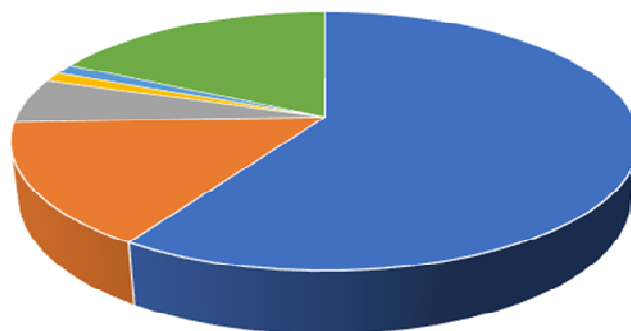
La participation des Conseils généraux correspond à 10 fois la participation de base. La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire situées dans chacun des deux départements.

La participation de la Région Rhône-Alpes correspond à 60% du budget statutaire de fonctionnement sur la base de 985 320 € (année 2013) qui peut être augmentée annuellement au maximum de 2%.

Le détail des participations prévisionnelles attendues figurent dans le tableau ci-dessous. Des variations pourront intervenir en raison de l'évolution de la population.

Membres du Syndicat mixte	Année 2017	% du total des participations
Région Auvergne Rhône Alpes	979 693	59
Département de la Loire	255 246	15
Département du Rhône	93 234	6
Communes urbaines	19 781	1
Communes rurales	20 516	1
Intercommunalités	292 322	18
<b>Total</b>	<b>1 660 792</b>	<b>100</b>

## Participation des membres du Syndicat mixte



- Région Auvergne Rhône Alpes
- Département de la Loire
- Département du Rhône
- Communes urbaines
- Communes rurales
- Intercommunalités

La baisse constatée pour les communes urbaines s'explique par l'adhésion de la Métropole de Lyon en 2016, cette dernière prenant à sa charge 95% de la participation de la commune de Givors. Cette baisse est compensée dans la ligne des intercommunalités qui est augmentée d'autant.

La participation prévisionnelle du Ministère de l'Ecologie est de 100 000 €. L'Etat (DREAL Auvergne Rhône Alpes) souhaite formaliser cette participation au travers d'une convention triennale. Une première version de cette convention a été préparée par le Syndicat mixte du Parc et transmise à la DREAL pour avis.

Il est important de souligner que le montant des contributions statutaires couvre 80.5% du montant du Budget statutaire et que 83% des participations statutaires sont affectées aux charges de personnel.

Cependant, la totalité des contributions statutaires n'est pas affectée aux seules dépenses de fonctionnement et d'investissement de la structure.

En effet, le volet statutaire abonde également le financement d'actions qui ne sont subventionnées qu'en partie par les programmes. Pour 2017, le montant correspondant à la part d'autofinancement des programmes s'élève à 32 811 €.

Le tableau ci-après présente, en recettes, le Budget statutaire 2017 en comparaison avec le Budget Primitif statutaire 2016. Une diminution de 2% est constatée.

<b>LIBELLE</b>	<b>BP Statutaire 2016</b>	<b>BP Statutaire 2017</b>
CHAPITRE 13 ATTENUATION DES CHARGES	<b>176 900</b>	<b>165 000</b>
CHAPITRE 70 - PRODUITS GESTION COURANTE	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
CHAPITRE 74 - SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	<b>1 842 545</b>	<b>1 822 223</b>
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS GESTION	<b>26 000</b>	<b>26 000</b>
CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT SUBVENTION	<b>38 831</b>	<b>28 614</b>
	<b>2 104 276</b>	<b>2 061 837</b>

Les **atténuations de charge** sur les salaires correspondent aux sommes versées par :

- L'Agence de Services et de Paiement de Rhône Alpes dans le cadre du dispositif des emplois aidés,
- L'association IPAMAC dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 60% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de Secrétaire général de cette structure,
- La Maison du Tourisme dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 40% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de Directeur de la structure.

Dans le chapitre « Subvention et Participation », est comptabilisé le soutien de l'Europe, dans le cadre du programme LEADER, à hauteur de 61 431 €, permettant ainsi de financer une partie des salaires des deux agents qui assurent l'animation (à hauteur de 50% d'un ETP) et la gestion (à hauteur de 67,5% d'un ETP) de ce dispositif.

Les autres recettes, au chapitre « autres produits de gestion » correspondent notamment :

- aux redevances versées par les structures hébergées à la Maison du Parc depuis 2009 et 2010 : l'association IPAMAC et l'antenne Rhône Alpes du Conservatoire Botanique du Massif Central.
- au remboursement, par ces mêmes structures, des frais d'affranchissement et de photocopies.

Le tableau joint en **annexe 1** présente le Budget Primitif Total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire ;
- en ajoutant les programmes inscrits au Budget primitif 2017 (annexe 1.1) auxquels le montant de l'autofinancement de 5 250 € est déduit.

Le Budget Primitif total 2017 en recettes de fonctionnement s'élève à **2 164 325.42 €**.

**Les dépenses :**

Le tableau ci-dessous présente, en dépenses, le Budget statutaire 2017 en comparaison avec le Budget Primitif statutaire 2016. Une diminution de 2% est constatée.

Compte	LIBELLE	BP Statutaire 2016	BP Statutaire 2017
022	Dépenses imprévues	10 401	6 876
023	Virement investissement		
	CHAPITRE 011 CHARGES GENERALES (dont autofinancement des programmes)	468 726	429 441
	CHAPITRE 012 CHARGE DE PERSONNEL	1 370 662	1 389 731
	CHAPITRE 65 AUTRES CHARGE GESTION	166 400	149 106
	CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	12 565	11 598
	CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT	75 522	75 085
	<b>TOTAL</b>	<b>2 104 276</b>	<b>2 061 837</b>

Les **charges à caractère général** diminuent encore comme cela avait déjà été le cas entre 2015 et 2016 afin de se rapprocher des dépenses réalisées en 2015 et 2016. En effet, du fait de la baisse du montant des participations attendue en 2017, et de la hausse naturelle des dépenses de personnel et des frais de fonctionnement courant (chauffage, maintenance,...) l'effet ciseau se marque nettement ne permettant que peu de marge de manœuvre financière.

Concernant les participations à des dispositifs ou structures, trois points sont à souligner.

- En 2017, le Parc du Pilat sera engagé dans la conduite d'actions mutualisées avec d'autres Parcs naturels régionaux dans le cadre de l'association IPAMAC. Chaque Parc concerné est appelé à abonder le budget de l'association afin d'apporter l'autofinancement nécessaire. Le Parc du Pilat est concerné par les actions suivantes :
  - « Projet prospective pour l'itinérance » pour une contribution de 1 965 €,
  - « Projet expérimentation trail sur le GR7 » pour une contribution de 1 000 €.

2. Par ailleurs, la convention quinquennale relative au financement du Centre d'Observation de la Nature et de l'Île du Beurre (CONIB) est arrivée à échéance fin 2016. Il est proposé de poursuivre le soutien du Parc dans le cadre de la nouvelle convention à hauteur de 8 600 € par an pour la période 2017-2021.
3. A l'occasion du 50<sup>ième</sup> anniversaire des Parcs naturels régionaux, la Fédération des Parcs sollicitera chaque Parc pour une contribution aux festivités prévues en 2017, notamment à Bercy Village du 12 au 15 octobre 2017 pour le Grand public au cours duquel les différentes productions des Parcs seront présentées et vendues. Cette contribution exceptionnelle s'élève à 3 000 €, sachant que les Parcs prendront également à leur charge les déplacements de leurs producteurs et prestataires pour la manifestation à Bercy village.

Au titre de l'autofinancement sur des programmes, il est à noter pour 2017, le démarrage en année pleine de l'animation globale des dispositifs « Pôle de Pleine nature Massif Central » dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER en Massif Central et du dispositif « Stations Vallées Pôle de Nature » de la Région Auvergne Rhône Alpes. Cette animation a été confiée au Parc du Pilat. Dans le cadre des candidatures déposées pour financer les actions correspondantes, il a été proposé que cette animation soit faite via la Maison du Tourisme du Pilat. Ainsi, la Maison du Tourisme mettra à disposition du Parc un de ses agents à hauteur de 60% de son temps d'emploi à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et pour une durée de 3 ans. Ce temps d'animation est financé à hauteur de 70% par le FEDER et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Parc doit donc apporter 30% d'autofinancement soit 7 284 € pour 2017.

Les **charges de personnel** augmentent du fait de l'avancement de la carrière des agents et de la revalorisation de la valeur du point (+ 0,6) à partir du 1<sup>er</sup> février 2017.

Concernant les **subventions**, celle versée au Comité des œuvres sociales (CGOS) se maintient à hauteur de 2 000 € et il est proposé de reconduire une subvention de 500 € qui serait versée à l'association des Amis du Parc, dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le Parc et l'association.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire en 2017 le soutien apporté à ALEC 42 (Agence Locale Energie Climat de la Loire) dans le cadre de la convention tripartite signée entre cette association, le Parc du Pilat et Saint Etienne Métropole. Le montant pour 2017 serait identique à celui versé en 2016 soit 6 736€.

Concernant la Maison du Tourisme, la subvention versée par le Parc est calculée sur une base identique à celle des années antérieures. Conformément aux modalités prévues dans la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et l'association, la mise à disposition contre remboursement de Jean-Paul Guérin est traduite budgétairement dans le cadre de la subvention de fonctionnement versée annuellement par le Parc. Il est rappelé par ailleurs que depuis l'exercice 2016, la subvention versée à la Maison du Tourisme a été augmentée de 12 000 €, ce montant étant destiné à la réalisation d'une édition type Guide pratique. Cette édition était, sur les exercices précédents, payée par le Parc sur le compte 011 Charges à caractère général.

Le remboursement des intérêts d'**emprunts** diminue. Cela concerne les deux emprunts actuellement en cours. Celui contracté pour les travaux à la Maison du Parc (4<sup>ème</sup> année de remboursement sur les 15 contractées) et celui de la voirie forestière du Bessat (avant dernière année de remboursement de cet emprunt contracté en 1988).



Le tableau joint en **annexe 2** présente le Budget Primitif Total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire ;
- en ajoutant les programmes inscrits au Budget primitif 2017 (annexe 1.1) auxquels le montant d'autofinancement de 5 250 € est déduit.

Le Budget Primitif total 2017 en dépenses de fonctionnement s'élève à **2 164 325.42 €**.

<b>LE BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>
-----------------------------------

Le tableau ci-dessous présente les recettes d'investissement inscrites au Budget primitif statutaire en les comparant avec le Budget primitif statutaire 2016

<b>Compte</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP statutaire 2016</b>	<b>BP statutaire 2017</b>
021	Virement Fonctionnement	<b>0</b>	
	CHAPITRE 10 - DOTATIONS	<b>63 547</b>	<b>18 300</b>
	CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	CHAPITRE 040: AMORTISSEMENT	<b>75 522</b>	<b>75 085</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>139 069</b>	<b>93 385</b>

Les recettes de FCTVA sont en baisse par rapport à 2016, dernière année de perception des remboursements liés aux travaux de la Maison du Parc.

Les recettes proviennent également de l'amortissement pour un montant net en 2017 de 75 085 € (différence entre les dépenses et les recettes d'investissement).

Le tableau, joint en annexe 3, présente en recettes le Budget Primitif Total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire ;
- en ajoutant les programmes inscrits au Budget primitif 2017 (annexe 3.1) auxquels un montant d'autofinancement de 10 531 € est déduit.

Le Budget Primitif total 2017 en recettes d'investissement s'élève à **248 474 €**.

\*\*\*\*\*

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement inscrites au Budget primitif statutaire en les comparant avec le Budget primitif statutaire 2016.

<b>LIBELLE</b>	<b>BP statutaire 2016</b>	<b>BP statutaire 2017</b>
CHAPITRE 040 AMORTISSEMENT	<b>38 831</b>	<b>28 614</b>
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS	<b>26 795</b>	<b>26 897</b>
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>0</b>	<b>0</b>
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>25 000</b>	<b>15 000</b>
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	<b>48 443</b>	<b>22 874</b>
<b>TOTAL</b>	<b>139 069</b>	<b>93 385</b>

Le remboursement des emprunts de la voirie forestière du Bessat et de la Maison du Parc se poursuit.

Concernant la Maison du Parc, un emprunt d'une durée de 15 ans a été contracté début 2014. Il s'agit d'un emprunt à amortissement constant avec sur-amortissement du capital les deux premières échéances. De fait, le montant remboursé en 2017 est identique à celui remboursé en 2016.

En 2017, sont envisagées au titre des dépenses d'investissement :

- le renouvellement d'un véhicule de la flotte du Parc,
- le renouvellement d'une partie du matériel informatique, à hauteur de 10 000 € maximum,
- dans le cadre d'un projet mutualisé avec les Agences d'urbanisme, le Parc participera à l'acquisition des données 2015 Spot Thema conformément à la décision prise par le Comité syndical dans sa séance du 3 décembre 2015. Il pourra ainsi bénéficier, en tant qu'utilisateur, des données brutes portant sur l'occupation du sol, sur l'ensemble du territoire ligérien et rhodanien du Parc. Cette participation s'élève à 3 000 € par an sur la période 2016/2020.
- l'autofinancement sur les programmes suivants :
  - actions visant à moderniser l'offre cyclotouristique et portées par le syndicat mixte du Parc dans le cadre du Pôle de nature,
  - étude sur la modernisation des équipements muséographiques de la Maison du Chatelet.

Le tableau, joint en annexe 3, présente en dépenses le Budget Primitif Total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire ;
- en ajoutant les programmes inscrits au Budget primitif 2017 (annexe 3.1) auxquels un montant d'autofinancement de 10 531 € est déduit.

Le Budget Primitif total 2017 en dépenses d'investissement s'élève à **248 474 €**.

Anne DE BEAUMONT souhaite savoir la raison pour laquelle la cotisation de la Région en tant que membre du Syndicat mixte du Parc est plus faible d'environ 15 000 € que celle sollicitée en 2016.

Sandrine GARDET explique que la Région a informé la Présidente du Parc en juin 2016 qu'elle diminuait sa participation de l'ordre de 1,5% pour 2016. Par ailleurs, les informations en provenance de la Région semblent indiquer que le montant de la cotisation régionale pour 2017 ne pourra pas excéder celui versé en 2016. Aussi est-il proposé un Budget primitif 2017 tenant compte d'une cotisation régionale à hauteur de celle versée par la Région en 2016.

Anne DE BEAUMONT souhaite connaître les raisons politiques de cette décision unilatérale de la Région.

Emmanuel MANDON explique que la nouvelle majorité régionale souhaite faire 75 millions d'euros d'économie par an en fonctionnement. Aussi, les syndicats mixtes de Parc, comme d'autres structures auxquelles la Région adhère ou à qui elle accorde des subventions, sont-ils sollicités pour contribuer à cet effort financier. Ce choix budgétaire pose, en effet, problème mais n'a pas été reconduit en 2017 pour les Parcs naturels régionaux.

Stéphane HEYRAUD estime que cette baisse de soutien est un très mauvais signe donné par la Région au Parc naturel régional. Il rappelle que les montants des cotisations sont fixés dans les statuts du syndicat mixte du Parc. Si tous les membres du syndicat mixte du Parc agissaient comme l'a fait la Région en baissant d'autorité leur contribution au financement du budget statutaire du Parc, la situation serait intenable pour le syndicat mixte du Parc. Les difficultés budgétaires que connaît la Région sont également celles que connaissent les autres collectivités. Pour les autres collectivités, ces difficultés sont même beaucoup plus importantes que celles que rencontre la Région. Il pense qu'il aurait été nécessaire que la Région échange avec l'ensemble des autres membres du syndicat mixte du Parc avant de se prononcer aussi arbitrairement.

Michèle PEREZ précise qu'une cotisation est une dépense obligatoire pour les membres du syndicat mixte.

Emmanuel MANDON pense que la règle fixée par la Région Rhône-Alpes dans les années 1990 de verser une cotisation à chaque Parc égale à 60% du montant de l'ensemble des cotisations versées au Parc n'est pas pertinente. Cette règle rend chaque syndicat mixte du Parc trop dépendant du partenaire régional.

Il tient à souligner que le montant de la cotisation de la Région Auvergne Rhône Alpes telle que prévue au Budget Primitif 2017 du Parc du Pilat représente 59% du montant total des cotisations, ce qui est donc très proche des 60%.

Michèle PEREZ estime qu'en 2016 le plus impactant a été la baisse du soutien régional au programme d'actions du Parc. Cette baisse de 65% en fonctionnement n'a pas impacté que le seul syndicat mixte mais également l'ensemble des acteurs qui devaient contribuer à la mise en œuvre de ce programme. Cette baisse, annoncée également en juin 2016, se traduit par des soutiens financiers en moins pour le territoire du Pilat. Préoccupée par cette situation, elle souhaiterait que les élus régionaux défendent un soutien régional au programme d'actions du Parc à la hausse.

Anne De BEAUMONT trouve ce partenariat entre le syndicat mixte du Parc et la Région désastreux. Elle pense que les élus du syndicat mixte devraient être plus mobilisés contre cette situation. Elle ne comprend pas comment la Région par de tels agissements puisse ne pas se rendre compte qu'elle casse une dynamique de développement territorial. Le Parc naturel régional du Pilat est exemplaire. Selon elle, ce n'est vraiment pas le moment de venir contrecarrer les initiatives menées sur ce territoire pour favoriser le vivre ensemble et la solidarité.

Michèle PEREZ et Emmanuel MANDON mettent au vote le Budget par chapitre.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, à 66 voix Pour et 1 Abstention, approuve le Budget Primitif 2017 d'un montant total de **2 412 799.42 €** au regard des tableaux joints en annexes 4, 5 et 6, étant rappelé que le vote s'effectue par chapitre budgétaire.

Il approuve donc le versement à la Fédération des Parcs d'une contribution à hauteur de 3000 € maximum aux festivités du 50<sup>ième</sup> anniversaire des Parcs naturels régionaux et le versement d'une subvention à hauteur de 6 736 € en faveur de l'Agence Locale Energie Climat de la Loire pour sa mission Mobilité durable exercée sur le territoire en démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) que forme le Parc du Pilat et Saint Etienne Métropole.

#### **4 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.**

Michèle PEREZ demande à Sandrine GARDET de présenter la problématique de la trésorerie du Syndicat mixte du Parc.

Sandrine GARDET explique que, par délibération du 26 juin 2014, la Présidente s'est vu confier une délégation pour réaliser des lignes de Trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical.

Chaque année, il est nécessaire de souscrire une ligne de Trésorerie annuelle pour faciliter l'exécution budgétaire.

Cette ligne de Trésorerie est généralement activée pour une courte période (un mois environ) dans l'attente du versement par exemple, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils départementaux notamment, des premiers acomptes sur les participations statutaires.

Un contrat pour une ligne de Trésorerie d'un montant de 300 000 € en vigueur jusqu'au 28 février 2017 a été souscrit par le Syndicat mixte du Parc pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche à un taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur l'Euro Overnight Index Average (EONIA ou taux moyen pondéré en euro) auquel est ajouté une marge de 1,29 %. Les frais de dossier ont été de 300 € et une commission de non utilisation est à la charge de l'emprunteur.

Sandrine GARDET indique que, si la ligne de trésorerie n'a pas été activée en 2016, il y a une très forte probabilité qu'elle le soit en 2017 car le versement de certaines subventions européennes - programmation 2014-2020 n'a toujours pas eu lieu, alors même que certaines opérations devant bénéficier de ce soutien sont d'ores et déjà achevées.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, à l'unanimité, fixe à 300 000 € (trois cent mille euros) le montant de la ligne de Trésorerie à souscrire au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2017 pour une durée d'un an et autorise la Présidente à réaliser cette souscription dans les meilleures conditions financières possibles pour le Syndicat mixte du Parc

## **5 – FIXATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DES FRAIS D'HEBERGEMENT LORS DES MISSIONS PROFESSIONNELLES.**

Michèle PEREZ explique que l'assemblée délibérante doit fixer le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement occasionnés lors d'un déplacement professionnel dans la limite du taux maximal prévu au premier et au deuxième alinéas de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006. Ce taux maximal est de 60€ depuis 2006 et couvre le coût d'une nuitée, petit déjeuner compris.

Depuis une décision du Bureau syndical prise le 17 septembre 2008, le personnel, les délégués ou les conseillers scientifiques du Parc sont remboursés forfaitairement à hauteur de 50 € de leur frais d'hébergement réalisé dans le cadre de déplacement effectué pour le compte du Syndicat mixte du Parc.

Compte tenu du coût actuel de l'hôtellerie, Michèle PEREZ propose de fixer à hauteur de 60,00 € le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergements.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, à l'unanimité fixe à hauteur de 60,00 € (soixante euros) le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergements occasionnés dans le cadre de missions exécutées pour le compte du Syndicat mixte du Parc.

## **6 – EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2016**

Michèle PEREZ demande à Sandrine GARDET de présenter l'évaluation faite en interne de la réalisation des activités projetées pour 2016.

Sandrine GARDET explique que, lors de sa séance du 3 décembre 2015, le Comité syndical avait été appelé à débattre sur un prévisionnel d'activités pour 2016.

L'objectif de ce prévisionnel était double :

- Il s'agissait de donner une vision d'ensemble des actions (sans exhaustivité) que le Parc propose de mener ou d'accompagner sur une année donnée (sans distinction entre ce qui est financé sur le volet « programme » et ce qui l'est sur le volet « statutaire » du syndicat mixte)
- Il s'agissait aussi de pouvoir mener un exercice d'évaluation qualitative de l'action du Parc en comparant ce prévisionnel de l'année n avec le bilan d'activités de l'année n une fois cette dernière écoulée, l'analyse des écarts entre les deux documents pouvant aider à réorienter certaines actions du Parc.

Ainsi, le document évaluatif, en pièce jointe, reprend la trame du prévisionnel d'activités 2016 en y adjoignant des éléments en italique pour expliquer les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réalisé ou pour apporter un éclairage complémentaire sur l'action. Chaque action a également été coloriée :

- en vert lorsque l'action a été réalisée dans sa grande majorité,
- en orange lorsque l'action n'a été réalisée qu'en partie et
- en rouge lorsque l'action n'a pas été réalisée.

Sur la base du diaporama, joint en annexe, Sandrine GARDET synthétise les résultats obtenus et donne les raisons qui expliquent que le taux de réalisation est le plus bas que le syndicat mixte du Parc ait connu depuis que cet exercice d'évaluation se fait, soit depuis le début de la mise en œuvre de la présente Charte en 2013.

Ce résultat n'est pas étranger à la baisse de soutien régional connue pour 2016.

Anne de BEAUMONT se dit notamment catastrophée par la diminution des actions conduites en matière de mobilité durable, notamment au regard de l'historique du Parc du Pilat en la matière. Le Parc du Pilat a été pionnier en France pour son action en faveur de la mobilité durable en milieu rural. Elle comprend que le transfert de la mission mobilité par le Parc vers ALEC 42 puisse prendre un peu de temps mais elle fait part de sa déception quant au faible nombre d'élus qui participent au Groupe de travail mobilité du Parc. Seuls deux élus, elle et Bernard SOUTRENON, participent de manière assidue à ce groupe. Elle estime qu'il ne faut pas que le Pilat se repose sur ses lauriers car rien n'est jamais acquis.

Bernard SOUTRENON confirme qu'il est nécessaire que d'autres élus du Parc se mobilisent sur ce thème. Il est important de concentrer les efforts sur des points précis comme le développement de l'usage du vélo ou celui des apports techniques sur site pour aider les élus à prendre des décisions d'aménagement qui favorisent une mobilité douce.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'évaluation des activités 2016 telle que présentée.

## **7 – BONUS**

### **7-1 : Nouveaux dispositifs d'aide du Département de la Loire :**

Michèle PEREZ invite David MARAILHAC, Responsable du Service Environnement et Forêt du Département de la Loire, à présenter les nouveaux dispositifs d'aide prévus par le Département de la Loire.

Michèle PEREZ explique que David MARAILHAC devait faire cette présentation en lien avec Valérie PEYSSELON, Conseillère départementale et déléguée au Parc. Toutefois Valérie PEYSSELON ayant eu un empêchement familial de dernière minute, elle prie les membres et invités du Conseil syndical de bien vouloir l'excuser pour son absence.

David MARAILHAC précise qu'il parlera sous le contrôle de Corinne BESSON FAYOLLE, également conseillère départementale et déléguée au Parc, présente.

A l'aide du diaporama ci-joint, David MARAILHAC assoit son discours. Il précise que l'ensemble des dispositifs d'aide présenté ce soir correspond à des soutiens en investissement. Ces nouveaux dispositifs sont regroupés au sein de la politique départementale de Solidarité Territoriale dont le Vice-Président référent est M. LAURENDON.

Ces dispositifs sont accessibles en premier lieu aux Communes et aux EPCI à fiscalité propre. Le syndicat mixte du Parc, quant à lui, ne peut élargir que sur le seul dispositif appelé « appels à partenariat ». Ces appels seront lancés pour permettre la réalisation d'actions sur une thématique à enjeu départemental.

A noter la suppression des dispositifs COCA et COCS.

Pour se renseigner plus avant sur les nouveaux dispositifs, l'ensemble de l'information est disponible sur le site Internet du Département de la Loire. De plus, les élus sont amenés à échanger sur leurs projets avec leurs élus départementaux correspondants (cf. carte des correspondants en pièce jointe qui n'a pu être projetée en séance suite à un problème informatique).

David MARAILHAC indique que les dispositifs d'aide en fonctionnement sont les mêmes qu'auparavant.

Aucune question n'étant posée par l'assistance, Michèle PEREZ remercie David MARAILHAC.

### **7-1 : Dispositif Pôle de Pleine Nature :**

Michèle PEREZ invite à s'exprimer :

- Anne DROIN, Présidente de la Maison du Tourisme du Pilat, Maire de Marlihes et déléguée au Parc,
- Yves MALOCHET, Adjoint au Maire de Saint Régis du Coin et délégué au Parc,
- Axel MARTICHE, Responsable du Pôle Tourisme Education Culture et Coopération au Parc et
- Vincent MIGLIACCI, animateur du contrat Pôle de Pleine Nature du Pilat pour le Parc à 60% de son temps et, pour les 40% restant, chargé de mission Tourisme Durable à la Maison du Tourisme du Pilat.

La présentation d'Axel MARTICHE et de Vincent MIGLIACCI s'appuie sur le diaporama joint en annexe. Tous deux exposent le projet « Destination Pilat » dans son ensemble, animé par le Parc, financé dans le cadre du dispositif Pôle de Pleine Nature en Massif Central par l'Union européenne (candidature du Pilat retenue en 2015) et dans le cadre du dispositif Pôle de Nature – Station Vallée de la Région Auvergne Rhône Alpes (candidature du Pilat retenue en 2016). Le projet « Destination Pilat » a été construit en lien étroit entre la Maison du Tourisme et les EPCI du Pilat. Il comprend plusieurs actions qui peuvent être portées par des maîtres d'ouvrage divers, publics ou privés. Il s'agit de conforter des produits touristiques phares du Pilat, à savoir le vélo et l'oénotourisme, qui serviront de produits d'appel à une clientèle qui pourra alors accéder également à une offre touristique plus diversifiée qu'il convient de développer sur le Pilat.

Un comité de pilotage du projet a été constitué. Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage de 4 types opérations :

- Opérations visant à favoriser l'accès de tous aux patrimoines pilatois
- Animation de la dynamique touristique autour de la Via Rhona
- Modernisation de l'offre d'itinéraires cyclo et VTT
- Animation du réseau des partenaires vélo en lien avec l'ADTR Loire et la Maison du Tourisme

En complément de ces actions visant à faire du Pilat une destination vélo, d'autres axes de développement touristique sont poursuivis notamment autour de la thématique des « Saveurs » qui représente également une filière à fort potentiel. L'oénotourisme, qui en est le produit vitrine, continuera d'être valorisé à travers les actions inscrites au sein du label Vignobles et Découvertes. Plus globalement, les agriculteurs pilatois seront accompagnés dans la diversification de leur activité afin de favoriser le développement de l'agritourisme.

Par ailleurs, d'autres actions seront menées autour de 3 axes supplémentaires :

- La diversification des activités de pleine nature, visant notamment à compenser le manque de neige, à développer les activités aquatiques et à aménager des sites touristiques.
- Le soutien à la modernisation de l'offre d'hébergements touristiques afin de favoriser leur adaptation aux nouvelles attentes des clientèles.
- La mise en place d'un plan marketing « Mon week-end dans le Pilat » ayant pour vocation de favoriser les courts séjours, notamment auprès des clientèles de proximité et des excursionnistes.

Yves MALOCHET s'exprime sur un projet conduit par la Commune de Saint Régis du Coin et qui s'inscrit dans la démarche « Destination Pilat » détaillée plus avant.

La commune de Saint Régis du Coin dispose de 140 km de sentiers de randonnée qui sont pour moitié communaux. Plusieurs associations utilisent cette infrastructure pour organiser différents événements sportifs, le dernier en date est un course trail qui a réuni plus de 700 coureurs.

Le souhait de la Commune est également d'émarger au dispositif « Village Sport Nature » du Département de la Loire. L'idée est de développer sur Saint Régis du Coin les trois types de sport suivants :

- le trail
- la marche nordique
- le cani-cross, sachant qu'un musher est installé à St Régis du Coin

Pour ce faire, la Commune qui compte 380 habitants prévoit d'aménager une salle de vie - vestiaire pour les sportifs avec un système de badge pour l'ouverture des portes, d'aménager les chemins avec des balises réfléchissantes pour permettre des courses en soirée ou en nocturne, de développer un module informatique qui permettra aux coureurs d'enregistrer et de comparer leurs performances sportives. Le coût de ce projet s'élève à 79 000 € qui serait financé par le Département de la Loire à hauteur de 40 000 € et via les dispositifs animés par le Parc à hauteur de 20 000 €, le reste étant autofinancé. Le démarrage du projet est envisagé pour le mois de juin 2017.

Anne De BEAUMONT souhaiterait savoir si la Commune a déjà du faire face à des comportements de conquérants, à des incivilités de la part des coureurs ou touristes qui pratiquent leur activité à Saint Régis du Coin.

Yves MALOCHET répond que des problèmes de ce type sont anecdotiques sur la commune de Saint Régis du Coin. Les quelques conflits recensés le sont avec les agriculteurs car certains pratiquants oublient de refermer les clôtures après leur passage.

Vincent BRACCO demande si la Commune a prévu de rechercher des partenaires du type équipementier sportif pour l'accompagner dans son projet.

Yves MALOCHET répond que la Commune travaille actuellement en partenariat avec l'association Les Etoiles de Gimel qui recherche elle des appuis en fonctionnement.

Axel MARTICHE complète en indiquant que le Cluster Sporaltec basé à St Etienne et regroupant des entreprises des secteurs de pointe dans le domaine sportif à l'échelle de Rhône-Alpes a été rencontré.

Yves MALOCHET souhaite aussi compléter la présentation des atouts de sa commune pour l'accueil de sportifs en indiquant que la Commune dispose d'un gîte de groupe d'une capacité d'accueil de 30 personnes.

Globalement le projet reste encore perfectible mais la dynamique est lancée.

Anne DROIN expose la contribution de la Maison du Tourisme à la démarche « Destination Pilat ». Les priorités d'action sont ciblées sur le marketing autour de deux grandes actions « le Pilat à Vélo » et « Mon Week-End dans le Pilat » et sur la qualification des opérateurs touristiques.

S'agissant du marketing, l'action « Mon Week-end à Lyon » est ciblée en direction des clients de proximité. Les outils de communication se rapprocheront de ceux développés par les agglomérations tels que Mon Week-end à Lyon, Mon Week-end à Vienne et Mon Week-end à St Etienne.



L'idée est d'affirmer la destination Pilat, une destination à proximité de grandes agglomérations ou métropoles et donc une destination de court séjour par excellence. A noter que 80% de la clientèle touristique actuelle du Pilat est une clientèle de proximité.

La participation à des salons de proximité dédiés à la pratique du vélo loisirs ou aux activités de pleine nature est envisagée, de même que celle à des salons tels que Roc d'Azur ou Destination Nature à Paris pour des clientèles plus lointaines.

La Maison du Tourisme projette la mise en place en 2018 d'un événement local sur le vélo afin de donner un coup de projecteur à l'offre touristique en la matière existant sur le Pilat.

Anne DROIN précise que pour la qualification des opérateurs touristiques du Pilat, la Maison du Tourisme dispensera des formations pour aider les opérateurs à s'adapter aux attentes des clients, celles des pratiquants de vélo sous ses différentes formes, mais aussi celles des clients de proximité qui se décident pour la destination Pilat souvent en dernière minute.

Anne De BEAUMONT souhaite savoir ce qu'il est envisagé de faire pour limiter les impacts touristiques sur l'environnement dans le cadre du projet « Destination Pilat ».

Vincent MIGLIACCI répond en citant l'exemple du projet de révision des tracés pour la pratique du VTT dans le cadre duquel le choix des nouveaux cheminements se fera notamment en fonction de considérations environnementales.

Axel MARTICHE rajoute qu'il est prévu d'avancer sur la limitation des impacts induits par la pratique du VTT enduro et du VTT de descente. Comme autre exemple, il cite le projet de réaménagement de la tourbière de Gimel qui, dans la mesure où le site est classé Natura 2000, sera travaillé en lien avec les collègues qui au Parc s'occupent de biodiversité.

Michèle PEREZ propose de clore les discussions. Elle rappelle la date prévue pour la prochaine réunion du Conseil syndical qui est le 15 juin 2017 à 18h30.

Elle remercie tous les participants pour leur présence et propose de prendre le verre de l'amitié avant de se quitter.